

Epidémies Histoire : il y a trois cents ans.

1720 : la peste bubonique à Marseille.

Le 25 mai 1720, le *Grand-Saint-Antoine*, navire en provenance du Proche-Orient, arrive à Marseille. Il apporte un précieux chargement d'étoffes de soie et de balles de coton destinées à être vendues à la foire de Beaucaire de juillet. C'est ce bateau qui est à l'origine de l'épidémie. En effet, sa cargaison constituée d'étoffes et de balles de coton est contaminée par le bacille de Yersin responsable de la peste.

L'épidémie se répand dans tout Marseille puis en Provence (Arles, Aix-en-Provence, Toulon...) et en Languedoc (Avignon, Orange, Alès). Beaucaire est épargnée, probablement grâce à la sage précaution de supprimer la foire traditionnelle.

Le pic est atteint en août 1720. Plus de cent personnes meurent par jour.

À partir du mois d'octobre 1720 la peste se met à reculer dans Marseille et les personnes atteintes guérissent plus facilement : la mortalité journalière tombe à une vingtaine de personnes. Cette baisse se poursuit au début de l'année 1721 avec une mortalité journalière de une ou deux personnes.

De nouveaux cas de peste se produisent en avril 1722 mais dès le début du mois d'août 1722, l'épidémie est enrayée, il n'y a plus ni malades ni décès causés par la peste.

Au total, l'épidémie fait entre 90 000 et 120 000 victimes environ (Marseille y compris) sur une population de 400 000 personnes. Les derniers foyers s'éteignent donc à la fin de 1722 dans les communes d'Avignon et d'Orange.

Saint-Victor-des-Oules semble avoir été épargné par cette épidémie * : d'après le nombre des décès enregistrés (voir Potiers et mineurs de terre d'Albert Ratz p. 79/80)

Par contre, il y a bien eu une alerte : un cahier de délibérations des Consuls modernes (ancêtres des conseillers municipaux actuels) mentionne **en 1720** :

« ...malheureusement que la maladie contagieuse arrive au dit lieu (de Saint-Victor) et qu'aucun des habitants fasse construire un four dans sa maison pour y cuire leur pain ne sera permis à celui-ci de cuire le pain d'aucun autre habitant... »

*Alors qu'en 1699, 25 morts dont 13 enfants de moins de six ans à cause d'une autre épidémie (peste ou grippe ? c'est flou) sur une population de 250 habitants environ.

Pour lire entre les lignes

Il faut savoir que jusqu'à la fin 19^e/début 20^e siècles, dans les villages de l'Uzège, il n'y avait pas de fours à pain dans les maisons particulières, sauf dans les mas appartenant à des propriétaires aisés. **Le pain des habitants était cuit, deux à trois fois par semaine, dans le four commun** (partie intégrante de la maison commune - mairie actuelle) **par un fournier** (parfois deux) **non professionnel**.

La tâche de **fournier** était remise aux enchères (1) chaque année (afferme annuelle ou bail d'un an) : elle consistait à chercher le bois, chauffer le four, chercher la pâte (l'aprête) chez les habitants, cuire le pain sans dommage si possible, porter les pains cuits dans les maisons, entretenir le four... Le fournier avait payé lors des enchères mais obtenait, avec des variantes selon les villages, des avantages en nature non négligeables (récupération de braises ou de cendre, don de farine, d'œufs ou de quelques volailles, pains reçus en salaire en pourcentage d'un certain nombre de pains cuits...)

Si l'on comprend que les Consuls de Saint-Victor donnèrent, en 1720, par principe de précaution (?!), l'autorisation aux habitants de construire leur propre four à pain pour éviter une éventuelle contagion si l'épidémie arrivait, on peut comprendre aussi que cette mesure ne fut sans doute suivie d'aucun effet. Les potiers de Saint-Victor n'avaient sûrement ni la place, ni le temps, ni les moyens de se construire un four à pain chez eux. Ils avaient leurs fours à poteries à entretenir et à faire fonctionner (2) Donc, ce n'était pas dans leurs intérêts.

Cette mesure n'était pas non plus de l'intérêt des candidats fourniers ni de la municipalité (qui recevait l'argent de chaque adjudication).

En tous cas, pas d'effet dans la réalité : de la Toussaint à la Toussaint, les adjudications continuent (cahiers des charges des baux du four à pain)

1720 : Claude Chalvidal, fournier

1721 : Barthélémy Bastide, fournier

1722 : Robert Bousigues, fournier

1723 : Robert Gibert, Claude Chalvidal, fourniers

(1) enchères à trois feux (trois bougies) obtenues au dernier « sur-disant »

(2) pas les mêmes dimensions ni les mêmes capacités de chauffe entre les deux sortes de fours.